

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 03 JUILLET 2018

RELEVÉ DE DÉCISION

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue (en visioconférence) :

Présents : D. MIRAL (Président), P. MICHALLET (secrétaire), R. AYMARD, L. LERAT, B. CHANET, A. CHENE, C. MARCE, M. GIRARD, J-C. VINCENT, P. BOISSON.

Assistent : M. COQUET et A. PICARDAT, juristes.

DOSSIER N°59 R : Appel de l'A.S. CHADRAC en date du 15 juin 2018 contestant la décision prise par la Commission Régionale Sportive Seniors lors de sa réunion du 11 juin 2018.

Sur la sanction suivante :

Pour le club : 5 points de retrait au classement de l'équipe première évoluant dans le championnat R2 Ouest Poule A.

La Commission Régionale d'Appel :

- **Confirme la décision de la Commission Régionale Sportive Seniors prise lors de sa réunion du 11 juin 2018,**
- **Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge de l'A.S. CHADRAC.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier ultérieurement.

AUDITION DU MARDI 03 JUILLET 2018

RELEVÉ DE DÉCISION

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue (en visioconférence) :

Présents : D. MIRAL (Président), P. MICHALLET (secrétaire), R. AYMARD, L. LERAT, B. CHANET, A. CHENE, C. MARCE, M. GIRARD, J-C. VINCENT, P. BOISSON.

Assistent : M. COQUET et A. PICARDAT, juristes.

DOSSIERS N°60 R et 62 R :

Appel de l'A.S. MARTINEROIS en date du 18 juin 2018 contestant la décision prise par la Commission d'Appel du District de l'Isère lors de sa réunion du 12 juin 2018.

Rencontre : Seniors D2 Poule A du 06/05/2018 : F.C. SEYSSINS / A.S. MARTINEROIS

Sur la sanction suivante :

Pour le club : retrait d'un point au classement pour absence d'éducateur désigné sur le banc, assorti d'une amende de 50 euros.

Appel de l'A.S. MARTINEROIS en date du 25 juin 2018 contestant la décision prise par la Commission d'Appel du District de l'Isère lors de sa réunion du 21 juin 2018.

Rencontre : Seniors D2 Poule A du 03/06/2018 : F.C. ECHIROLLES / A.S. MARTINEROIS

Sur la sanction suivante :

Pour le club : retrait d'un point au classement pour absence d'éducateur désigné sur le banc, assorti d'une amende de 50 euros.

Les appels portant sur le même objet, il y a lieu de les traiter conjointement.

La Commission Régionale d'Appel :

- **Annule la décision de la Commission d'Appel du District de l'Isère prise lors de sa réunion du 18 juin 2018,**
- **Annule la décision de la Commission d'Appel du District de l'Isère prise lors de sa réunion du 25 juin 2018,**
- **Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge de l'A.S. MARTINEROIS.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier ultérieurement.